

Province de HAINAUT.

Commune de Anderlues.

Plan de mesurage d'une propriété  
"Cité des Aulniats,, n°12

Cadastre: Son. B. n°91<sup>G2</sup> & n°91<sup>E3</sup> (pie.)

Superficie: 02 a 08 ca 44dma.

Clauses particulières.

SERVITUDE DE PASSAGE - D'ACCES - DE POSE EN SOUS-SOL.  
de cables, canalisations diverses et égouttage à charge  
des propriétaires des biens immeubles de la "Cité des Aulniats,,  
et au profit des impétrants à savoir:

Egout & C.V. - Commune d'Anderlues. - - Eau: - S.W.E. - -

Electricité / Gaz. - - Electrabel - - Téléphone. - - R.T.T. - -

Télédistribution. - -

Ces impétrants se situent soit en trottoir soit dans la zone de non aedificandi entre façade principale de l'immeuble et la limite communale (Trottoir en dalles.)

Levé et dressé par le Géomètre E.I.

juré soussigné

  
ART Roger Rt.

rue E. URBAIN, 23.

7100, LA LOUVIERE. [St.-V.]

Tél: 064 / 228888

Plan n° 96 / 38 - Y. -

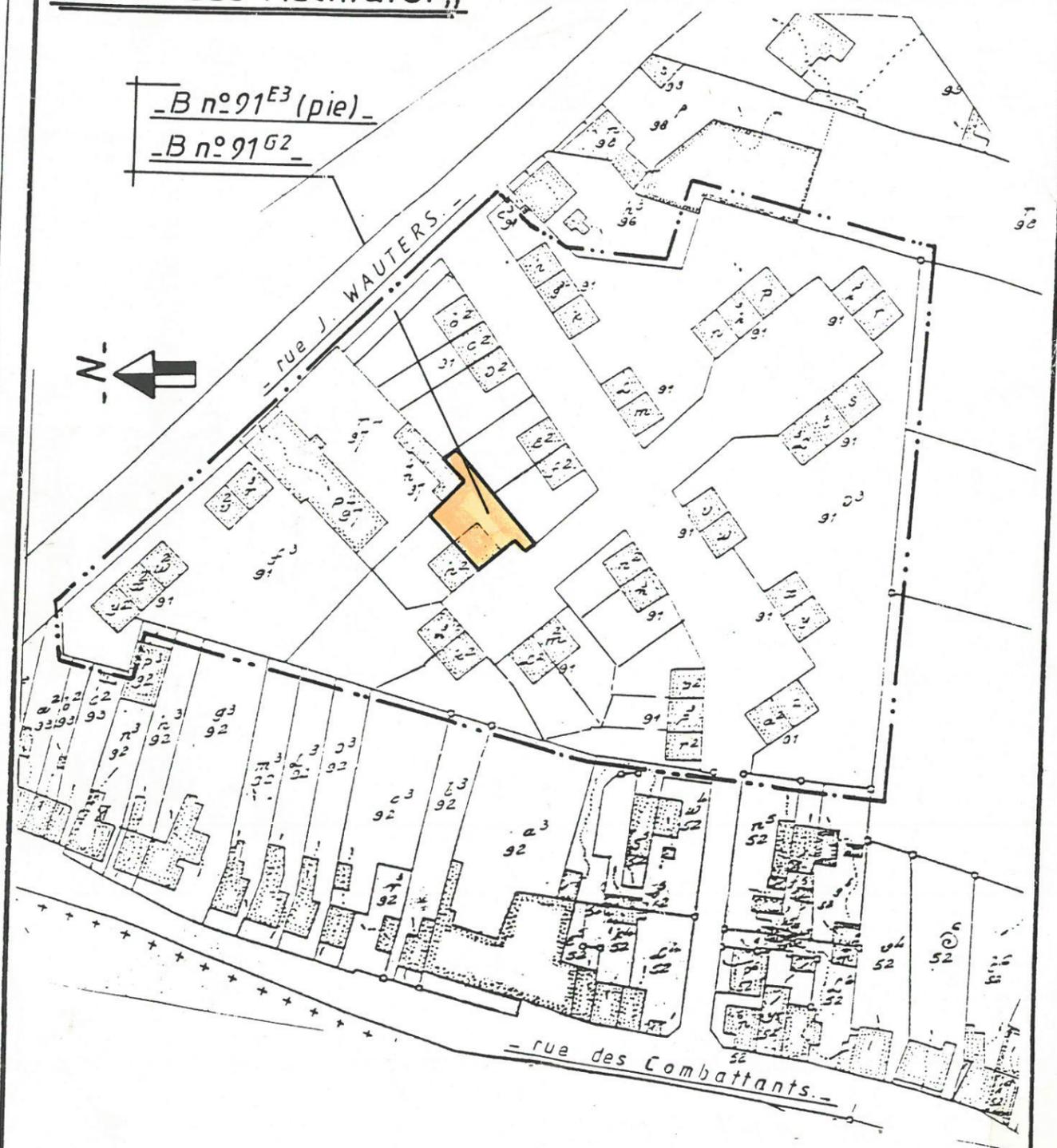
Echelle: 1/1250 - 1/150

Le 26.08.1996

Situation Cadastrale.

Section B.

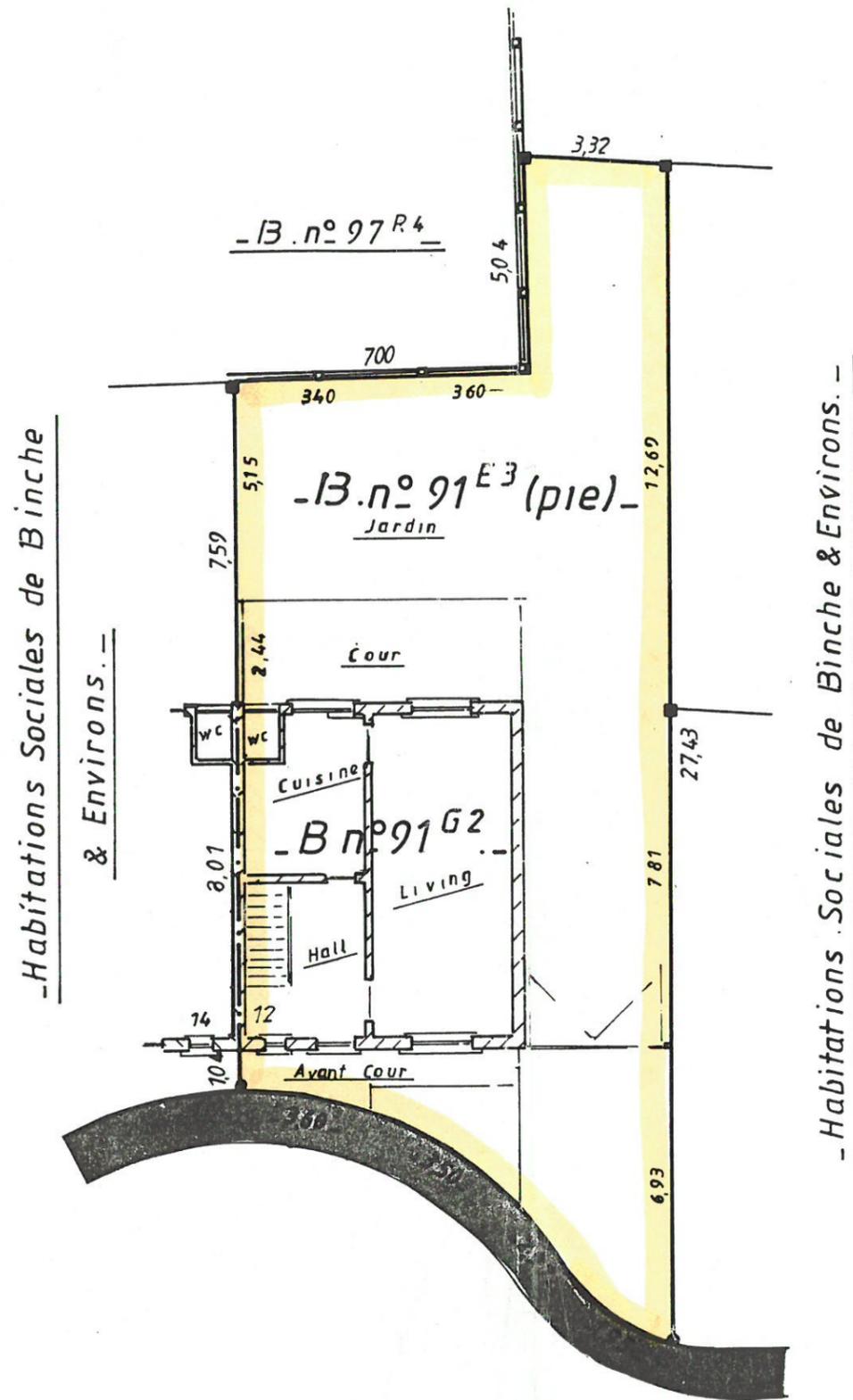
"Cité des Aulniats,,



Echelle: 1/1250

-Cité des Aulniats.-

n°12



ART R.R.

G.E.I.

Echelle: 1/150